CADI
Commande publique

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE FOURNITURES

FOURNITURE DE SOLUTIONS ET ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LE COMPTE DES ADHÉRENTS DE CADI

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	26CADI15
Date limite de remise des plis	11 décembre 2026 à 15h00

N° SIRET : 817 894 264 00040
Code APE 4619A
20, Place du Général De Gaulle - 97460 Saint-Paul

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

Acheteur :

CADI
Commande publique
Représentant : CADI
Adresse : CADI
20 place du Général de Gaulle
St Paul
97460
Téléphone : 0262800120
Courriel : marches@cadi.re

L'acheteur agit en tant que **Centrale d'achat**.

La personne en charge du dossier est : Karel SINAPAH, Acheteur

Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Fourniture de solutions et équipements informatiques pour le compte des adhérents de CADI.**

La prestation inclut :
- la fourniture et la livraison
- le service après-vente

L'accord-cadre est attribué à plusieurs opérateurs économiques.

Il y aura au maximum trois (3) attributaires titulaires par lot, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres, et un attributaire suppléant.

Allotissement :

L'accord-cadre est alloti de la façon suivante :

Lot	Intitulé	Code CPV	Estimation HT sur la durée totale du marché*	Maximum HT sur la durée totale du marché	Attribution
1	Ordinateurs fixes	30213300-8 - Ordinateur de bureau	2 000 000 €	4 000 000 €	Multi
2	Ordinateurs portables	30213100-6 - Ordinateurs portables	2 500 000 €	6 000 000 €	Multi
3	Serveurs	48820000-2 - Serveurs	3 000 000 €	6 000 000 €	Multi
4	Logiciels	48000000-8 - Logiciels et systèmes d'information	4 500 000 €	6 000 000 €	Multi
5	Matériels reconditionnés	30200000-1 - Matériels et fournitures informatiques	1 000 000 €	4 000 000 €	Multi

** Les estimations sont données à titre indicatif selon les estimations prévisionnelles des adhérents de CADI et ne présentent pas un caractère obligatoire.*

Le marché est conclu **sans minimum et avec un maximum de 26 000 000 euros HT** pour toute

la durée du marché.

Caractéristiques principales du contrat :

Objet du contrat	**Fourniture de solutions et équipements informatiques pour le compte des adhérents de CADI**
Acheteur	CADI
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande ; sans minimum et avec maximum ; multi-attributaire
Structure	5 lots
Lieu d'exécution	La Réunion
Durée	12 Mois ; reconductible tacitement 3 fois 12 mois sans excéder une durée totale de 48 mois
Développement durable	Article 35 de la loi Climat et résilience : critère d'attribution environnemental et conditions d'exécution environnementales ; dérogation motivée à la condition d'exécution sociale pour l'ensemble des lots 1 à 5 sur le fondement du 1° du II de l'article L. 2112-2-1 du Code de la commande publique (cf. CCP). Prise en compte de l'efficacité et de la sobriété énergétiques conformément à l'article L. 2111-1 du Code de la commande publique. Loi AGEC : décret n° 2024-134 du 21 février 2024 relatif à l'acquisition de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.
Pénalités de retard	Cf. article 8.2 du CCP
Variation des prix	Révisables
Nature des prix	Unitaires

Dérogation à la condition d'exécution sociale

Conformément aux dispositions du 1° du II de l'article L. 2112-2-1 du Code de la commande publique, CADI a examiné les possibilités d'intégrer des conditions d'exécution relatives au domaine social ou à l'emploi pour chacun des lots du présent accord-cadre.

Compte tenu de la nature des prestations, CADI retient la dérogation prévue par cet article pour les motifs suivants :

- **Lots 1 et 2 – Ordinateurs fixes et portables :** fourniture de matériels informatiques standardisés, disponibles dans les circuits commerciaux existants, ne nécessitant pas de prestations spécifiques de conception ou de développement.

- **Lot 3 – Serveurs :** dérogation justifiée par la nature principalement matérielle et technique des prestations, la faible part de main-d'œuvre directement mobilisable, les compétences spécialisées nécessaires à l'installation et à la maintenance des serveurs ainsi que le risque de restriction de la concurrence et de difficulté technique ou économique d'exécution.

N° SIRET : 817 894 264 00040
Code APE 4619A
20, Place du Général De Gaulle - 97460 Saint-Paul

- **Lot 4 – Logiciels :** fourniture de licences, abonnements et solutions logicielles préexistantes, sans développement spécifique.

- **Lot 5 – Matériels reconditionnés :** acquisition de matériels préalablement reconditionnés et disponibles à la vente.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info.

Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Lettre de candidature (DC1) : Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
- Déclaration du candidat (DC2) : Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
- RC : Règlement de la consultation
- AE : Acte d'engagement
- CCP : Cahier des clauses particulières
- BPU : Bordereau de prix unitaire
- DQE : Détail quantitatif estimatif
- CR : Cadre de réponse
- Attestation fournisseur – Loi AGEC

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info. A cet effet, le candidat renseignera son adresse courriel à l'acte d'engagement.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

N° SIRET : 817 894 264 00040
Code APE 4619A
20, Place du Général De Gaulle - 97460 Saint-Paul

Forme des candidats et soumissionnaires

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

Réponse et groupement :

En cas de groupement, la répartition entre les cotraitants devra être précisée dans l'acte d'engagement.

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

Réponse et société en cours de création :

En cas de société en cours de création, peuvent candidater valablement à l'attribution des conventions, les sociétés en cours de création à condition qu'à la date limite de remise des candidatures et des offres, l'ensemble des personnes sollicitées pour entrer au capital aient donné leur accord de principe et fixé le montant de leur participation et qu'un projet de statuts ait été élaboré, daté et signé par l'ensemble des actionnaires.

En outre, le candidat devra, par procuration, mandat ou pouvoir des autres associés, prouver que la personne physique, représentant la société en cours de création dans la présente procédure de passation, ait été habilitée à engager la société en cours de création.

Dans ce cas, les garanties et capacités de la société en cours de création seront appréciées en la personne des associés de la société, chacun d'entre eux devant fournir l'intégralité des pièces exigées au titre des pièces de candidature exigées par le présent Règlement.

Variantes :

Les candidats ne sont pas autorisés à présenter des variantes.

Prestations supplémentaires éventuelles :

Le marché ne prévoit pas de prestations supplémentaires éventuelles.

Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

N° SIRET : 817 894 264 00040
Code APE 4619A
20, Place du Général De Gaulle - 97460 Saint-Paul

Document	Descriptif
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	*Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles*
Risques professionnels	*Une attestation d'assurance de responsabilité civile pour l'année en cours.*
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Références fournitures et services	*Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique*

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Les candidats qui, pour une raison justifiée et notamment en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité, ne sont pas en mesure produire les renseignements précités, peuvent prouver leur capacité par tout autre moyen approprié en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique et dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

▪ Eléments exigés au titre de l'offre :

Le candidat devra remettre une offre par lot pour chacun des lots auquel il soumissionne.

L'offre du candidat comporte les pièces ou documents suivants :

- L'Acte d'engagement complété
- Le(s) Bordereau(x) des prix unitaires complété(s).
- Le Détail quantitatif estimatif complété. Le DQE permet l'analyse des offres au titre du critère du prix. Il constitue un scénario conventionnel de comparaison et non une commande. Les

N° SIRET : 817 894 264 00040
Code APE 4619A
20, Place du Général De Gaulle - 97460 Saint-Paul

quantités ne sont pas contractuelles. Les prix unitaires HT du DQE sont repris par formule depuis le BPU ; les candidats ne doivent ni supprimer ni modifier ces liaisons.

- Le Cadre de réponse complété.
- Les fiches techniques descriptives de chaque produit indiqué au BPU.
- L'attestation fournisseur loi AGEC

Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

CONFIDENTIEL - NE PAS OUVRIR
COPIE DE SAUVEGARDE POUR L'APPEL D'OFFRES OUVERT DU MARCHÉ
« **FOURNITURE DE SOLUTIONS ET ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES – 26CADI15** »
Société (raison sociale du candidat ou du mandataire en cas de groupement)
CADI – Centrale d'Achats Durables et Innovants
20, Place du Général de Gaulle
97460 SAINT-PAUL

En cas de remise en mains propres, le candidat devra en amont contacter la Centrale d'Achats à marches@cadi.re ou 0262 800 120 pour convenir d'un RDV.

Les heures de dépôt des copies de sauvegarde sont :
- Les lundis et jeudis sauf jours fériés, de 9 heures à 16 heures

Pour pouvoir être prises en considération, les copies de sauvegarde doivent parvenir impérativement avant la date et l'heure limites de réception des offres et contenir l'ensemble des pièces prévues dans le présent règlement.

La copie de sauvegarde n'est ouverte que lorsque l'offre électronique :
- comporte un programme informatique malveillant ;
- lorsqu'elle a été reçue de façon incomplète, hors délais, ou n'a pu être ouverte, sous réserve que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des offres.

Lorsque la copie de sauvegarde n'est pas ouverte ou a été écartée (au motif qu'elle contient un programme informatique malveillant), elle est détruite.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager

le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R.2152-3 à R.2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justifications assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

- **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

N° SIRET : 817 894 264 00040
Code APE 4619A
20, Place du Général De Gaulle - 97460 Saint-Paul

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère	Descriptif
1. Garanties professionnelles et financières	*Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles* *Une attestation d'assurance de responsabilité civile pour l'année en cours.*
2. Garanties techniques	*Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé, accompagnée des attestations du destinataire ou, à défaut d'une déclaration de l'opérateur économique ;*

N° SIRET : 817 894 264 00040
Code APE 4619A
20, Place du Général De Gaulle - 97460 Saint-Paul

Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (70 %)	Le Critère du Prix sera apprécié sur la base du montant total du DQE par application de la formule suivante : **N (i) = 70 x [P(m) /P(i)]** dans laquelle : N(i) est la note attribuée à l'offre du candidat (i), *(le montant de l'offre est la somme totale TTC du DQE)* P(i) est le prix de l'offre du candidat (i), P(m) est le prix de l'offre la moins disante.
2. Valeur technique (20 %)	Basée sur les réponses indiquées dans le document « Cadre de réponse » : **POUR LES LOTS 1,2,3 ET 5** **Sous-critère 1 :** Organisation des commandes et des livraisons– 8 points - Modalités de traitement et suivi : 2 points - Organisation et modalités de livraison : 3 points - Gestion des retards : 3 points **Sous-critère 2 :** SAV et gestion des incidents – 8 points - Organisation et moyens dédiés au SAV : 3 points - Prise en charge et suivi des incidents : 2 points - Réparation et remplacement : 3 points **Sous-critère 3 :** Gestion de l'évolution des références – 4 points - Gestion des évolutions et indisponibilités de produits : 4 points **POUR LE LOT 4** **Sous-critère 1 :** Gestion des licences et abonnements– 8 points - Fourniture et activation des licences : 3 points - Gestion et suivi des abonnements : 3 points - Gestion des renouvellements : 2 points **Sous-critère 2 :** Support et assistance – 8 points - Organisation du support : 3 points - Prise en charge et suivi des incidents : 2 points - Escalade auprès de l'éditeur : 3 points **Sous-critère 3 :** Gestion de l'évolution – 4 points - Gestion des évolutions éditeurs : 4 points

N° SIRET : 817 894 264 00040
Code APE 4619A
20, Place du Général De Gaulle - 97460 Saint-Paul

Critère et pondération	Descriptif
	-
3. Performance environnementale de l'offre (10%)	Basée sur les données du BPU, les justificatifs constructeurs et sur les réponses indiquées dans le document « Cadre de réponse » : **POUR LES LOTS 1,2,3 ET 5** **Sous-critère 1 :** Modalités de reprise, réemploi ou recyclage – 4 points - Réemploi, réutilisation et matières recyclées : 4 points **Sous-critère 2 :** Mesures de réduction, réutilisation, reprise et valorisation des emballages – 2 points - Gestion des emballages : 2 points **Sous-critère 3 :** Mesures mises en œuvre pour limiter l'impact environnemental – 4 points - Gestion de la fin de vie des équipements : 2 points - Impact environnemental des livraisons et interventions : 2 points **POUR LE LOT 4** **Sous-critère 1 :** Efficacité énergétique des solutions proposées – 4 points - Efficacité énergétique des solutions proposées : 4 points **Sous-critère 2 :** Performance environnementale de l'hébergement– 4 points - Performance environnementale de l'hébergement : 4 points **Sous-critère 3 :** Suivi environnemental – 2 points - Suivi environnemental : 2 points

Modalités de calcul des notes :
Les critères sont notés : **Sur la pondération**.
La note totale est obtenue par addition des notes des critères sur 100,00

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou

N° SIRET : 817 894 264 00040
Code APE 4619A
20, Place du Général De Gaulle - 97460 Saint-Paul

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
	environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

- **Multi-attribution :**

L'accord-cadre est attribué à plusieurs opérateurs économiques.

Pour l'ensemble des lots, il y aura au maximum trois (3) attributaires titulaires par lot, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres.

Seuls les produits des attributaires titulaires sont visibles sur le site www.cadi.re et susceptibles d'être commandés par les adhérents.

En cas de défaillance d'un attributaire titulaire, CADI fera appel à l'attributaire suppléant, selon l'ordre de classement des offres.

5. ATTRIBUTION ET ATTESTATIONS

En application de l'article R.2144-4 du Code de la commande publique, la production des documents et informations cités ci-dessous ne sera exigée que du candidat auquel il est envisagé d'attribuer l'accord-cadre.

Ils devront alors être fournis dans le délai mentionné dans la lettre de demande de justificatifs.

Conformément à l'article R.2144-7 du Code de la commande publique, dans le cas où le candidat se trouve dans un cas d'exclusion, ne satisfait pas aux conditions de participation ou ne peut produire dans le délai imparti les documents exigés, sa candidature est déclarée irrecevable.

Dans ce cas, le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires.

Conformément aux dispositions de l'article D. 113-14 du code des relations entre le public et l'administration, l'opérateur économique n'est plus tenu de produire à l'appui des procédures administratives en application de l'article L.113-13 du code des relations entre le public et l'administration et notamment :

- Les attestations de régularité fiscale ;
- Les déclarations de résultats soumis aux bénéfices industriels et commerciaux, les déclarations de bénéfice non commerciaux ou agricoles ainsi que les déclarations de résultats soumis à l'impôts sur les sociétés ;
- L'extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ainsi que les statuts de la personne morale ;
- Les attestations de régularité sociale et de vigilance délivrées par les organismes chargés du recouvrement des cotisations sociales ;
- Le certificat attestant de la régularité de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicaps prévue aux articles L. 5212-2 à L. 5212-5 du code du travail délivrée par l'association de gestion du fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés.

Désormais, la recherche des informations, des données et des pièces diverses relatives aux candidats et nécessaire à la prise en compte de leur candidature est réalisée par l'acheteur public.

N° SIRET : 817 894 264 00040
Code APE 4619A
20, Place du Général De Gaulle - 97460 Saint-Paul

Cependant l'acheteur public invite les opérateurs économiques qui le souhaitent à continuer à lui transmettre lesdites pièces afin de permettre une réduction des délais liés à leur obtention.

A défaut, l'opérateur économique devra fournir une attestation sur l'honneur de l'exactitude des informations déclarées qui se substitue à la production de ces pièces justificatives.

En outre, **certaines pièces justificatives doivent continuer à être produites à l'acheteur :**

- Le cas échéant, le candidat produit en outre les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail.
- Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés.

6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **https://www.marches-publics.info**. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (article 1441-1 CPC) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites à l'article 1441-3 CPC) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, en application de l'article 16 de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 relative aux procédures de recours à l'encontre des contrats de la commande publique

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal judiciaire de Saint Denis
BP 388
5 avenue André Malraux
St Denis
97494 Ste Clotilde Cedex
Téléphone : 0262402345
Télécopie : 0262402302

Traitement des informations comportant des données personnelles

Les informations recueillies lors de la passation de la présente procédure ainsi que dans le cadre de l'exécution de l'accord-cadre font l'objet de traitements informatiques par la CADI.

Ces informations sont susceptibles de contenir des données permettant l'identification de personnes physiques, notamment :

- Noms, prénoms, adresse professionnelle, fonctions, numéro de téléphone, numéro de télécopie, adresse de courrier électronique, certificat électronique et éléments de signature électronique de la ou des personne(s) qui, au sein de la CADI, sont chargées du suivi de la procédure de passation du marché public ;

- Noms, prénoms, adresse professionnelle, fonctions, numéro de téléphone, numéro de télécopie, adresse de courrier électronique et, le cas échéant, certificat électronique et éléments de signature électronique de la ou des personne(s) présentant une candidature et/ou une offre dans le cadre de la procédure ;

- Documents nécessaires à la procédure de passation du marché : avis d'appel public à la concurrence, dossier de consultation des entreprises, règlement de consultation, candidatures et offres des opérateurs économiques ainsi que les pièces justificatives qui y sont attachées.

- Ces traitements sont mis en œuvre pour la ou les finalités suivantes :

 - publication, transmission et mise à disposition par voie électronique des documents relatifs aux procédures de marchés réalisées par la CADI soumis à la réglementation applicable au droit de la commande publique ;

 - réception par la CADI des candidatures et offres liées à la passation du marché ;

 - tenue d'un journal des évènements pouvant contenir notamment : la mention de la mise en ligne de l'avis d'appel public à la concurrence, du règlement de consultation, du dossier de consultation des entreprises et des modifications qui ont pu y être apportées, de la liste des personnes ayant téléchargé les documents, la mention de tous les échanges d'information intervenus avec ces personnes, les références des candidatures et des offres reçues ;

 - gestion de manière sécurisée des candidatures, des offres, des notifications et des courriers nécessaires à la passation du marché.

Ces données sont collectées et conservées de manière obligatoire pour les besoins de la procédure de passation ainsi que de l'exécution de l'accord-cadre et pour satisfaire aux obligations en matière de conservation des informations et documents imposées aux termes des articles L.2184-1, L. 2196-1, R.2184-1 et suivants du code de la commande publique.

Ces données seront conservées pendant 5 ans à compter de la date de signature de l'accord-cadre s'agissant des données collectées pour les besoins de la procédure de passation (article R .2184-12 du code de la commande publique) et pendant 5 ans à compter de la fin de l'exécution de l'accord-cadre pour les données collectées pour les besoins de l'exécution de l'accord-cadre (article R.2184-13 du code de la commande publique).

Ces données sont destinées aux :

- personnes de la CADI chargées de la gestion de la présente procédure ;
- personnes morales de droit privé ou de droit public ou personnes physiques auxquelles sont destinées ces offres, dont notamment les adhérents de la CADI ;
- organismes publics, exclusivement pour répondre aux obligations légales.

N° SIRET : 817 894 264 00040
Code APE 4619A
20, Place du Général De Gaulle - 97460 Saint-Paul

Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/679 dit « Règlement général sur la protection des données », les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent, ainsi qu'un droit à l'information, à la portabilité des données, à la limitation du traitement, à ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage), un droit à définir des directives relatives au sort de vos données post-mortem et un droit de réclamation devant l'autorité de contrôle compétente. Ils peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits peut être effectué via l'adresse suivante : contact@cadi.re

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL, pour plus d'information : https://www.cnil.fr).

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : ... ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021

N° SIRET : 817 894 264 00040
Code APE 4619A
20, Place du Général De Gaulle - 97460 Saint-Paul